

68ème GRAND TROPHY INTERNATIONAL

EMN 10/114

REGLEMENT PARTICULIER

Article 1 . - DEFINITION

Jumpy asbl organise les 6, 7 et 8 mai 2011, le 68ème **GRAND TROPHY** de l'Entre Sambre et Meuse, épreuves de sprint et d'endurance en circuit qui seront régies par le Code Sportif International de la F.I.M. (Fédération Internationale Motocycliste), par le Code Sportif Européen de l'U.E.M. (Union Européenne de Motocyclisme), par le Code Sportif National de la F.M.B. (Fédération Motocycliste de Belgique), par leurs annexes respectives et par le présent règlement particulier.

Du fait de leur inscription, les coureurs doivent se soumettre à toutes ces réglementations.

Article 2 . – CIRCUIT

Le meeting aura lieu sur le circuit Jules Tacheny, d'un périmètre de 2,250 km. Il sera parcouru dans le sens inverse des aiguilles d'une montre.

Toute manœuvre tendant à utiliser le circuit en sens inverse du parcours sera sanctionnée par l'exclusion immédiate de la machine et du coureur.

Article 3 . - MOTOCYCLES ADMIS

La manifestation comportera des courses pour motocycles de la catégorie I groupes A1, B1 des classes suivantes:

Classes F.M.B. solo : Monobike 450, Monobike 650, Belgian Supersport, Belgian Superbike, BMEC

Classes F.I.M. : Side-car.

Classes F.M.W.B. solo : Pré-GP.

Article 4 . - COUREURS ADMIS

Les épreuves entrant en ligne de compte pour les championnats de Belgique et BMEC sont ouvertes à tous les titulaires d'une licence FMB, valable pour l'année en cours et pour la classe dans laquelle ils sont engagés ainsi qu'aux coureurs étrangers, à condition d'avoir l'accord du club organisateur et l'autorisation de leur FMN. Il est précisé que seuls les championnats de Belgique Monobike 450 et Monobike 650 constituent des championnats Open.

Article 5 . - ENGAGEMENTS

Les demandes d'engagement des coureurs étrangers devront être revêtues du timbre de leur FMN, conformément au Code Sportif International.

Tous les engagements rédigés exclusivement sur le formulaire de l'organisateur disponible en ligne sur le site de l'organisateur, seront reçus par et devront parvenir chez JUMPY, c/o Estelle Seffer, 3 semaines avant l'épreuve soit pour le vendredi 15 avril 2011 au plus tard. Adresse : www.bmec.be

Aucun droit d'inscription n'est réclamé aux participants, toutefois ceux-ci devront participer à la location de l'infrastructure sportive sur base du tarif de location suivant :

Engagement dans une épreuve de sprint :	180,00 €
Engagement dans l'épreuve réservée aux side-car (par équipage) :	220,00 €
Engagement dans l'épreuve championnat de Wallonie :	150,00 €
Engagement dans l'épreuve d'endurance BMEC (par équipe) :	395,00 €

Tout coureur envoyant son engagement dans les délais requis, sera avisé de l'acceptation ou du refus de celui-ci.

Tout engagement tardif, en ce compris le paiement du loyer éventuel, c'est à dire reçu par l'organisateur en dehors des délais prévus, soit après la clôture des engagements, peut éventuellement être refusé. Si cet engagement tardif est accepté par l'organisateur, le loyer sera majoré de 60,00 €

En endurance, priorité sera donnée, lors de l'acceptation des engagements, jusqu'à la clôture le 15/04, aux équipes permanentes participant au Championnat BMEC complet.

Article 6 . - NUMEROS DE COURSE

Pour les coureurs étrangers ainsi que pour les participants à l'endurance, les numéros de course seront communiqués par les organisateurs avec l'acceptation de leur engagement. Les coureurs licenciés FMB participent à la manifestation dans toutes les épreuves de sprint avec le numéro de départ repris sur leur licence 2011 pour la classe sprint correspondante. Pour l'endurance c'est le promoteur qui adjuge le numéro de course.

Article 7 . – ASSURANCE

Conformément aux prescriptions de la loi, le comité organisateur a souscrit un contrat d'assurances auprès d'une société agréée, couvrant la responsabilité civile des conducteurs en cas d'accident avec des tiers, survenant au cours de l'épreuve ou des essais prévus au programme officiel de cette manifestation.

Cette assurance comporte une garantie de:

Dommages corporels :	12.394.676,24 €
Dommages matériels :	12.394.676,24 €
Dommages matériels suite à incendie et/ou explosion:	1.239.467,62 €

Article 8 . - ASSURANCE DES COUREURS ETRANGERS

Suivant les dispositions du Code FIM, chaque FMN, par le fait de son autorisation de participation, certifie que ses coureurs sont assurés valablement contre tout accident personnel durant les courses et durant les essais officiels.

Article 9 . - RENONCIATION A TOUT RECOURS CONTRE LES AUTORITES SPORTIVES

Indépendamment des prescriptions du Code Sportif International et de ses annexes, les conducteurs, par leur participation au Grand Trophy de l'Entre Sambre et Meuse, renoncent à tous droits de recours contre les organisateurs, la FMB, ses officiels, ses représentants ou préposés, soit par arbitrage, soit devant les tribunaux, soit de toute autre manière non prévue par le Code Sportif International et ses annexes, pour tous dommages, auxquels ils pourraient être exposés en conséquence de tous actes ou omissions de la part des organisateurs, de la FMB, de leurs officiels, représentants ou préposés dans l'application de ces règlements ou de tous règlements qui pourraient être établis par la suite ou pour toute autre cause qui pourrait en découler.

A tout moment, chaque participant est entièrement responsable de la sécurité de son matériel.

Article 10 . - ENTREE AU CIRCUIT

Les coureurs et les mécaniciens sont instamment priés de retirer, tous les documents leur permettant l'accès au parc des coureurs, au Welcome, situé à la Taverne Paradis – place de Mettet :

- le jeudi 05 mai : de 17 H 00 à 22H00
- le vendredi 06 mai : de 07 H 30 à 09 H 00

Remarques :

1. Les coureurs et les mécaniciens ne peuvent céder leurs documents à d'autres personnes. Ils sont également priés de ne pas introduire dans le parc des coureurs, des personnes non accréditées par le commissaire d'organisation.
2. Les coureurs, en possession de documents, qui ne pourraient participer aux essais, sont priés de remettre ou de renvoyer ceux-ci aussi rapidement que possible au commissaire d'organisation. Pour ceux qui ne se conformeraient pas à cette dernière disposition, des sanctions seront demandées à la CSN de la FMB.
3. Les coureurs ayant introduit ou ayant tenté d'introduire frauduleusement des personnes sur le circuit, se verront refuser le départ. En ce domaine, les coureurs sont responsables des agissements de leurs mécaniciens et accompagnateurs. Toute infraction sera sanctionnée d'une taxe administrative de 25,00 €

Article 11 . - PARC DES COUREURS – nouvelle entrée principale (chicane Paquay)

L'accès au parc des coureurs sera autorisé à partir du jeudi 05 mai à 17 H 00 sous réserve pour les participants d'être en possession des laissez-passez véhicules et des documents d'accès personnels requis. Tous les conducteurs désirant entrer au parc des coureurs devront se conformer aux directives données par les commissaires responsables du parc des coureurs.

Dés leur arrivée sur le circuit, les participants doivent obligatoirement se présenter au secrétariat de course (**bâtiment principal Espace d'Hollander**) afin de retirer leur documents d'accès, effectuer les dernières formalités administratives d'engagement et prendre connaissance des dernières instructions et des changements éventuels dans l'horaire des essais et des courses.

Article 12 . - STANDS DE RAVITAILLEMENT - BOXES DE REPARATION

21 boxes de réparation constitués par 7 chapiteaux de 3 boxes de 4 x 6 m seront mis à la disposition exclusive des équipes participant à l'épreuve d'endurance.

Chaque box de 4 x 6 m sera partagé par 2 équipages.

Il incombe donc à l'occupant tous les devoirs et responsabilités généralement du ressort d'un locataire (principalement au niveau de la sécurité, de ses biens et de la bonne tenue des locaux mis à disposition). Seront seuls autorisés à se trouver dans les boxes, outre les mécaniciens, le coureur et les personnes attachées de près aux concurrents et dont la présence est requise par eux.

Les commissaires de stand sous la supervision de la Direction de Course s'occuperont de l'ordre et de la discipline dans les boxes.

Interdiction d'apposer sur les boxes, côté piste, une publicité, sans accord préalable de l'organisateur.

Article 13 . - CONTROLE ADMINISTRATIF - EQUIPEMENT DES MOTOCYCLES

Ouvert le jeudi 05 mai de 17 H 00 à 22 H 00 et le vendredi 06 mai à partir de 7 H 30.

Tous les concurrents, lors de leur arrivée sur place, devront obligatoirement se présenter au secrétariat de course (bâtiment principal Espace d'Hollander) - **(pour l'épreuve d'endurance et pour les side-cars les équipiers ou passagers doivent impérativement se présenter ensemble).**

Les dernières formalités d'inscription et les contrôles administratifs prévus par l'organisateur seront exécutés. Le concurrent étranger recevra notamment une fiche technique, partiellement remplie par l'organisateur, qu'il complètera et signera à ce moment. C'est muni de cette fiche que tout coureur se présentera à la vérification technique.

L'équipement des motocycles devra être en conformité avec le Code Sportif National et ses annexes.

Article 14 . - VERIFICATIONS TECHNIQUES

Les vérifications techniques obligatoires auront lieu dans les anciens boxes du circuit routier de Mettet attribués à cette fonction. Pour chaque classe, elles débiteront une heure avant le début des essais. Les coureurs doivent présenter leur motocycle et leur équipement personnel. Ils doivent être munis de leur fiche technique parfaitement complétée. Pour les coureurs étrangers, cette carte dûment estampillée sera exigée à l'entrée de la piste lors des essais.

Article 15. - CHRONOMETRAGE -TRANSPONDEURS

C'est la responsabilité du coureur d'entrer en piste tant lors des essais que pour la course avec une moto équipée d'un transpondeur acheté par lui-même, ou loué sur place, en parfait ordre de fonctionnement (dûment chargé).

Pour le BMEC le transpondeur est mis à disposition par l'organisateur – ce transpondeur ne peut être utilisé pour les courses de sprint !

La location de transpondeurs, au prix de 25,00 €+ dépôt d'une caution, s'effectue au secrétariat de course.

La reprise des transpondeurs loués a lieu au même endroit jusqu'à une demi-heure après l'arrivée du dernier entraînement ou de la dernière course.

Article 16 . - ESSAIS

Le nombre maximum de coureurs admis à prendre le départ à une séance d'essai est de 35 en solo, 25 en side-car, et 45 équipes en endurance.

version 16-02-2011

VENDREDI 6 MAI

Time	Activity	Class	Minutes	Location
08.30	<i>Circuit inspection</i>			
09.00	QP1	Belgian Supersport Jun	25	
09.30	QP1	Belgian Supersport Int	25	
10.00	QP1	Monobike	25	
10.35	FP	BMEC	45	
11.30	QP1	Belgian Superbike	25	
12.00	QP1	Sidecar	25	
12.30	13.15	<i>Pause</i>		
13.20	QP1	BMEC	50	
14.15	QP1	Belgian Supersport Jun	25	
14.45	QP2	Belgian Supersport Int	25	
15.20	QP2	Monobike	25	
15.50	QP2	Belgian Superbike	25	
16.25	QP2	Sidecar	25	
17.00	QP2	BMEC	50	
18.00	<i>End practices</i>			
18.15	<i>Meeting Riders/Class representatives</i>			<i>Briefing room</i>

Ces heures pourront être modifiées suivant les nécessités imprévisibles. Il est instamment conseillé à tous les participants d'être présents dès le début des essais.

Article 17. - COUREURS QUALIFIES

Le nombre maximum de coureurs admis à prendre le départ de chaque course est de 30 en solo, 20 en side-car et 40 équipes en endurance.

Pour être qualifié pour une course, le coureur devra accomplir au moins 3 tours du circuit, et dans une des séances d'essais au moins un tour en un temps égal à la moyenne des temps des 3 coureurs les plus rapides majoré de 15 % en solo et 20 % en side-car.

En endurance, chaque coureur de l'équipe doit se qualifier pour la course. Pour se qualifier, un coureur doit réaliser, dans au moins une des séances qualificatives, un temps de qualification égal ou inférieur à la moyenne des trois meilleurs temps de sa classe, dans son groupe de coureurs, augmenté de 20 %.

Article 18. - HORAIRES ET DISTANCES

Comme pour les essais, les heures pourront être modifiées suivant les nécessités imprévisibles. Tous les participants doivent être présents dans le parc fermé au plus tard 20 minutes avant l'heure effective de départ de la course.

Les courses se dérouleront suivant l'horaire et les distances suivants:

SAMEDI 7 MAI

Time	Activity	Class	Minutes	Location
08.30	<i>Circuit inspection</i>			
09.00	WU	Sidecar	10	
09.15	WU	Monobike	10	
09.30	WU	Belgian Supersport Junior	10	
09.45	WU	Belgian Supersport Inter	10	
10.00	WU	Belgian Superbike	10	
10.15	QP1	Pré-GP	15	
10.35	WU	BMEC	30	
11.15	<i>Start procedure</i>			
11.25	<i>Start race</i>	<i>Sidecar Race 1</i>	15	34,2
	<i>End race</i>			

11.55	Start procedure			
12.05	Start race	Monobike Race 1	15	34,2
	<i>End race</i>			
12.35	13.15	<i>Pause</i>		
13.20	Start procedure			
13.30	Start race	Belgian Supersport Junior Race 1	15	34,2
	<i>End race</i>			
14.00	Start procedure			
14.10	Start race	Belgian Supersport Inter Race 1	20	45,6
	<i>End race</i>			
14.40	QP2	Pré-GP	15	
15.00	Start procedure			
15.10	Start race	Belgian Superbike Race 1	20	45,6
	<i>End race</i>			
15.40	Start procedure			
16.00	Start race	Endurance	120	
	<i>End race</i>			
18.00	<i>End day</i>			

DIMANCHE 8 MAI

Time	Activity	Class	Minutes	Laps	Location
8.30	<i>circuit inspection</i>				
09.00	WU	BMEC	30		
09.35	WU	Pré-GP	10		
09.50	WU	Belgian Superbike	10		
10.05	WU	Belgian Supersport Inter	10		
10.20	WU	Belgian Supersport Junior	10		
10.30	Start procedure				
10.40	Start race	Sidecar Race 2		15	34,2
	<i>End race</i>				
11.10	Start procedure				
11.20	Start race	Monobike Race 2		15	34,2
	<i>End race</i>				
11.50	Start procedure				
12.00	Start race	Pré-GP Race 1		8	18,24
	<i>End race</i>				
12.25	12.55	<i>Pause</i>			
13.00	Start procedure				
13.20	Start race	Endurance	120		
	<i>End race</i>				
15.30	Start procedure				
15.40	Start race	Belgian Superbike Race 2		15	34,2
	<i>End race</i>				
16.10	Start procedure				
16.20	Start race	Belgian Supersport Inter Race 2		20	45,6
	<i>End race</i>				
16.50	Start procedure				
17.00	Start race	Belgian Supersport Junior Race 2		20	45,6
	<i>End race</i>				
17.30	Start procedure				
17.40	Start race	Pré-GP Race 2		8	18,24
	<i>End race</i>				
18.00	<i>End day</i>				

Article 19 . - ACCES A LA PISTE - ZONE DE TRAVAIL

Tant pour les essais que pour la course, l'accès à la piste des motocycles devra s'effectuer obligatoirement par le parc fermé. En sortant de la zone de décélération, l'accès à la piste proprement dite n'est permis qu'en respectant les feux situés à la fin de la zone des stands. Les coureurs sortent de la voie des stands sous leur propre responsabilité.

Pour l'endurance, seuls les membres accrédités des équipes porteurs des laissez-passer officiels adéquats sont admis dans la zone de travail devant leur stand immédiatement avant d'intervenir sur la moto. Ils doivent quitter cette zone dès que le travail est achevé. En dehors des interventions, les membres des équipes ne peuvent rester dans la voie des stands.

Article 20 . - DEPARTS

20.01. Départs des courses de sprint.

Les départs des épreuves de sprint sont de type collectif et donnés moteurs en marche, suivant la procédure reprise au règlement F.M.B. des Courses sur Route de l'année en cours et décrite ci-après :

- 01) Environ 10 Minutes avant le départ de la course : Ouverture de la sortie du couloir des stands pour le tour de reconnaissance.
Les coureurs quittent la voie des stands
Le Directeur de Course, à ce moment-là, déclarera la course comme étant "wet", soit se déroulant sur piste mouillée, ou "dry" (sur piste sèche) et l'indiquera, par un panneau, aux coureurs à la sortie de la voie des stands. Si la course est déclarée "wet", soit sur piste mouillée, un panneau "wet race" sera présenté. Si aucun panneau n'est présenté, la course sera automatiquement "dry", soit sur piste sèche.
- 02) 30 secondes après le départ de la dernière moto en attente dans la voie des stands, et au plus tard **maximum** 3 minutes après l'ouverture de la voie des stands **ou le parc fermé**, celle-ci est fermée (drapeau rouge et feu rouge) et la voiture de direction de course qui suit le tour de reconnaissance démarre.
- 03) Le tour de reconnaissance n'est pas obligatoire. Les coureurs qui ne participent pas au tour de reconnaissance prennent le départ du tour de chauffe de la voie des stands. Les coureurs qui démarrent le tour de chauffe de la voie des stands devront prendre le départ de la course depuis le fonds de grille.
- 04) Les coureurs qui ne vont pas sur la grille démarrent le tour de chauffe depuis le couloir des stands selon les instructions du commissaire placé à la sortie du couloir des stands. Ces coureurs doivent avoir enlevé les dispositifs pour chauffer les pneus avant que le panneau "1 minute" soit présenté, ensuite ils ne pourront plus changer de pneus.
- 05) Lorsque les coureurs reviennent sur la grille après le tour de reconnaissance, ils prennent place à leur position et peuvent être assistés par maximum cinq personnes.

Des officiels présenteront des panneaux, sur le côté de la piste, indiquant le rang de la grille, pour aider les coureurs à trouver leur position sur la grille.

~~06) Le Directeur de Course, à ce moment-là, rappellera, par un panneau, le statut de la course (WET ou DRY) à partir de son poste de starter.~~

- 06) Les coureurs qui rencontrent un problème technique pendant le tour de reconnaissance peuvent retourner dans le couloir des stands pour faire des réglages. Dans ce cas, le coureur peut prendre le départ du tour de chauffe depuis le couloir des stands.

Les coureurs sur la grille peuvent, à ce moment-là, procéder à des réglages sur la machine ou changer de pneus pour les adapter aux conditions de la piste, si la course a été déclarée WET par le directeur de course. Des dispositifs pour chauffer les pneus peuvent être utilisés sur la grille, mais des batteries ou autres matériels électriques ne sont pas autorisés sur la grille.

Néanmoins, les coureurs peuvent utiliser un générateur pour alimenter les couvertures chauffantes pour les pneus sur la grille. Un seul générateur par machine peut-être utilisé. Le générateur doit être portable et doit avoir une puissance de deux kilowatts maximum. La limite de bruit du générateur est de 65 db (décibels).

L'usage de démarreurs additionnels sur la grille sont autorisés uniquement pour les motocycles à moteur 4 temps.

Les générateurs et démarreurs additionnels doivent se trouver à l'arrière des motocycles

Tous les réglages doivent être terminés lorsque le panneau "3 minutes" est présenté. Après la présentation de ce panneau, les coureurs qui désirent encore faire des réglages doivent pousser leur machine vers le couloir des stands en respectant les injonctions des officiels en place. Ces coureurs et leur machine doivent avoir quitté la grille de départ et rejoint la voie des stands où ils peuvent continuer à faire des réglages ou changer de machine avant que le panneau "30 secondes" soit présenté.

Ces coureurs prendront le départ du tour de chauffe depuis la sortie du couloir des stands.

~~08) 5 Minutes avant le départ du tour de chauffe : Présentation du panneau "5 minutes" sur la grille.~~

07) 3 Minutes avant le départ du tour de chauffe : Présentation du panneau "3 minutes" sur la grille.

Enlèvement des dispositifs pour chauffer les pneus des machines sur la grille. Les commissaires de grille et de stand doivent veiller au respect de cette règle.

Toutes les personnes, exceptés un mécanicien (2 pour les motocycles 4 temps), une personne portant un parapluie par coureur, et les Officiels indispensables à la procédure de départ, doivent quitter la grille. Plus aucune personne n'est autorisée à se rendre sur la grille, à partir de ce moment.

08) 1 minute avant le départ du tour de chauffe : Présentation du panneau "1 minute" sur la grille.

Dès cet instant, toutes les personnes, sauf un mécanicien (2 pour les motocycles 4 temps) par coureur, quitteront la grille sous le contrôle des commissaires de grille. Le(s) mécanicien(s) aidera(ont) aussi vite que possible le coureur à faire démarrer la machine et évacuera(ont) ensuite la grille.

09) 30 secondes avant le départ du tour de chauffe : Présentation du panneau "30 secondes" sur la grille.

Tous les coureurs doivent être en position sur la grille avec le moteur en marche. Toute assistance d'un mécanicien est interdite. Tout coureur qui ne peut pas faire démarrer sa machine doit l'enlever vers la voie des stands où il peut essayer de la faire démarrer. Ces coureurs peuvent prendre le départ du tour de chauffe depuis la voie des stands et prendront le départ depuis le fond de la grille..

10) Départ du tour de chauffe - Drapeau vert agité pour le départ du tour de chauffe.

Les coureurs effectueront un tour, à vitesse non limitée mais raisonnable et en respectant leur position de départ, suivis par une voiture de sécurité. Dès que les coureurs ont dépassé la sortie de la voie des stands, le feu de sortie des stands passera au vert et tout coureur qui attend dans la voie des stands sera autorisé à rejoindre le tour de chauffe. Trente secondes plus tard, le feu repassera au rouge, et un commissaire brandira un drapeau rouge fermant la sortie de la voie des stands.

A leur retour sur la grille, les coureurs doivent reprendre leur position avec la roue avant de leur motorcycle à la ligne définissant la position sur la grille et laisser le moteur en marche. Un Officiel se tiendra devant la grille avec un drapeau rouge.

Tout coureur qui rejoint la grille après l'arrivée de la voiture de sécurité sera dirigé vers les stands et pourra prendre le départ de la course depuis là, ou devra s'arrêter **à côté du derrière** le véhicule de sécurité et pourra prendre le départ depuis cet endroit, suivant les indications d'un commissaire avec un drapeau rouge.

Il est interdit à tout coureur de tenter de se présenter sur la grille de départ en espérant provoquer de par sa manœuvre un départ soit retardé soit reporté.

Tout coureur qui rencontre un problème avec sa machine lors du tour de chauffe peut retourner dans le couloir des stands et procéder à des réparations.

Tout coureur dont le moteur cale sur la grille ou qui a d'autres difficultés doit rester sur sa machine et lever le bras. Il n'est pas permis d'essayer de retarder le départ par d'autres moyens.

Dès que chaque rang de la grille est complet, les Officiels abaisseront les panneaux indiquant que leur rang est complet. Le panneau ne sera pas abaissé lorsqu'un coureur du rang en question a indiqué qu'il a calé sa moto ou a d'autres difficultés. Lorsque tous les panneaux ont été abaissés et que la voiture de sécurité a terminé son tour, un Officiel à l'arrière de la grille agitera un drapeau vert.

Le Starter donnera ensuite l'ordre à l'Officiel se trouvant devant la grille, avec le drapeau rouge, de se diriger sur le côté de la piste et il allumera les feux rouges.

11) Départ de la course

Le départ de la course est donné par l'extinction des feux rouges.

Si un problème survient à la machine d'un coureur, ou si la machine d'un coureur cale après l'allumage des feux rouges, le Directeur de course peut poursuivre la procédure de départ s'il estime que cet incident ne porte pas préjudice à la sécurité du départ, ou l'interrompre s'il estime que cette situation constitue un danger.

Tout coureur qui anticipe le départ se verra infliger une pénalité de **20 secondes + minute**.

Le départ anticipé est défini par le déplacement vers l'avant du motorcycle alors que les feux rouges sont allumés. C'est le Directeur de Course qui décide si une pénalité sera appliquée et il doit faire en sorte que l'équipe soit avertie d'une telle pénalité avant que le coureur concerné ait accompli 50 % de la longueur de la course.

- 12) Si, après le départ de la course, la machine d'un coureur cale, les commissaires au départ peuvent ensuite aider le coureur en le poussant le long de la piste jusqu'à ce que le moteur démarre. Si, après un délai raisonnable, le moteur ne démarre pas, le coureur doit ensuite pousser sa machine dans le couloir des stands, sous la supervision des Officiels, où ses mécaniciens peuvent l'aider à la faire démarrer.
- 13) Après que les coureurs aient dépassé la sortie des stands, l'Officiel placé à cette sortie allumera un feu vert ou agitera un drapeau vert pour donner le départ aux coureurs encore dans le couloir des stands.
- 14) Si un problème se présentait sur la grille qui pourrait porter préjudice à la sécurité du départ, l'Officiel responsable du départ actionnera un feu jaune clignotant et/ou un panneau « **START DELAYED** » "~~Départ retardé~~". Dans ce cas, les coureurs doivent arrêter leur moteur et un mécanicien par coureur sera autorisé à venir sur la grille pour aider les coureurs. La procédure de départ sera recommencée 1 $\frac{1}{2}$ minutes avant le départ, pour tous les coureurs, d'un tour de chauffe supplémentaire et la distance de la course sera réduite d'un tour.

20.02. Départ des endurance

Le départ des endurance est du type "Le Mans". La procédure est celle prévue à l'article 8.2.3 du règlement sportif BMEC 2011.

Un briefing obligatoire (du début à la fin) pour tous les coureurs de toutes les équipes qualifiées pour la course et leur chef d'équipe aura lieu le samedi 07 mai à 12 H 35 dans la salle de briefing du bâtiment principal situé à proximité des boxes endurance.

Un contrôle et un relevé des coureurs et chef d'équipe présents à l'entrée du briefing sera effectué ainsi que le contrôle de toute sortie avant la fin de celui-ci.

Le résultat de ce contrôle est remis au directeur d'épreuve immédiatement après la sortie de tous les coureurs.

A la fin du briefing chaque équipe devra communiquer à la direction de course l'identité du coureur qui prendra le départ de la course.

Lors de ce briefing un plan du circuit, 1 exemplaire de chaque drapeau utilisé, ainsi que les panneaux devront être présentés.

Chaque coureur et/ou chef d'équipe absent en partie ou en totalité au briefing se verra infliger une pénalité d'un "Stop & Go".

Avant le départ de la course, les systèmes de ravitaillement devront être soumis à l'approbation du collège technique.

Article 21 - STOP & GO en endurance

Pendant la course, sur injonction du Directeur de course ou de son adjoint, le coureur sera prié de s'arrêter dans la zone de pénalité, et y rester, à l'arrêt, pendant 20 secondes. Il pourra ensuite reprendre la course.

Le coureur doit respecter la limitation de vitesse (60 km/h), depuis le début de la voie des stands, jusqu'à la sortie. En cas d'infraction de cette limitation de vitesse, la procédure "Stop & Go" sera répétée; dans le cas d'une seconde infraction de cette limitation de vitesse, le drapeau noir sera présenté au coureur.

Dans le cas d'un nouveau départ, la règle susmentionnée est également d'application.

Dans le cas d'une course interrompue avant que la pénalité ne soit appliquée, et s'il y a une deuxième partie, le coureur pénalisé pour un départ anticipé sera tenu de effectuer son "Stop & Go" après le départ de la deuxième partie de la course.

Dans le cas où un coureur n'a pas encore effectué sa pénalité pour départ anticipé, infligée lors de la première partie de la course et qu'il a également anticipé le départ de la deuxième partie de la course, il se verra présenter le drapeau noir.

Une fois que l'équipe a été avertie de la pénalité, un panneau avec le mot "STOP" et le numéro du coureur sera présenté à la ligne de départ. Si le panneau "STOP" a été présenté 5 fois au coureur concerné et qu'il ne s'arrête toujours pas, le drapeau noir lui sera alors présenté à son 6ème passage.

Si plus d'un coureur sont pénalisés, le panneau "STOP" sera présenté à un autre coureur pénalisé lors des tours suivants. L'ordre des arrêts sera basé sur les temps des qualifications, le coureur le plus rapide s'arrêtant en premier.

Si un coureur encourt une pénalité de "Stop & Go", l'équipe peut alors avoir un mécanicien présent dans la zone de pénalité pour assister son coureur, sous la direction des commissaires, afin de redémarrer sa machine si elle cale. Le mécanicien ne doit pas interférer dans la procédure "Stop & Go", laquelle est sous le contrôle de la direction de course.

Dans le cas où un coureur manque de répondre aux instructions d'effectuer un "Stop & Go", et qu'il y a plus d'un coureur pénalisé, aucun coureur suivant ne sera prié de s'arrêter, jusqu'à ce que le coureur précédent se soit arrêté ou que le drapeau noir lui ait été présenté.

Il est strictement interdit au coureur qui effectue une procédure "Stop & Go" de s'arrêter dans la voie des stands sous peine d'exclusion. Si tel est le cas, et ce pour autant qu'il se soit initialement arrêté avant la cinquième présentation du panneau "STOP", il doit reprendre la piste et effectuer la procédure "Stop & Go" après avoir parcouru un tour du circuit.

Dans le cas où un coureur pénalisé n'a pu effectuer la procédure "Stop & Go" avant la fin de la course, une pénalité de 1 minute sera ajoutée à son temps de course.

Article 22 . - NEUTRALISATION EN ENDURANCE

Au cas où pendant la course, un incident (conditions atmosphériques ou toute autre cause) compromettrait la sécurité, rendant impossible le déroulement normal de la compétition, le Directeur de Course pourra décider la neutralisation à l'aide du drapeau rouge.

Dans ce cas, les pilotes doivent immédiatement adapter leurs vitesses et immédiatement entrer en pitlane. Le premier pilote qui entre en pitlane devra se placer à la fin de la pitlane du côté gauche. La première moitié des pilotes prendront places sur une ligne du côté gauche. L'autre moitié se placera, dès qu'ils auront reçu le signal de l'organisation, à droite parallèlement à la première ligne et également sur une ligne.

Dès que l'organisateur donne le signal « béquillage autorisé » 2 mécaniciens peuvent venir béquiller la moto et placer les couvertures chauffantes (sans générateur). Aucune autre intervention technique n'est autorisée. Une aide peut venir apporter à boire aux pilotes.

Il est strictement interdit de s'arrêter à son box durant cette procédure.

Seule les 2 mécaniciens peuvent se rendre en fin de pitlane. Le reste de l'équipe doit rester dans son box afin d'éviter d'avoir trop de monde en pitlane au cas où un safety car doit entrer en pitlane.

Tout au long de cette procédure le temps ne sera pas arrêté. Toutes les autres règles sont d'application.

Le départ sera un départ lancé. Au départ un panneau avec le nombre de tours de chauffe sera montré au pilote en quittant la pitlane (1 ou 2).

La vitesse du groupe sera menée par le pilote qui est entré en premier dans la pitlane. Il est interdit de dépasser.

A l'approche de la dernière moitié du circuit, avant start/finish, le premier pilote devra diminuer sa vitesse pour que tous les pilotes se regroupent. Sur cette partie du circuit des drapeaux jaunes seront agités pour avertir les pilotes d'être prudents. Dès que les feux au start/finish repassent au vert, les pilotes peuvent repartir.

Article 23 . - ARRIVEE

Tant à la fin de chaque séance d'essais qu'à l'issue de toutes les courses, sprint et endurance, tous les coureurs en piste, après avoir franchi la ligne d'arrivée, doivent effectuer un tour complet de décélération et rentrer dans la voie des stands pour rejoindre le parc des coureurs ou le parc fermé d'arrivée.

Article 24 . - CLASSEMENTS

24.01. Fin d'une course et résultat des épreuves de sprint

24.01.01. Lorsque le coureur de tête a accompli le nombre de tours prévu pour la course, on lui présentera le drapeau à damier à la ligne d'arrivée, au niveau de la piste. Le drapeau à damier continuera à être présenté aux coureurs suivants.

Des que le drapeau à damiers est présenté, aucun coureur ne pourra quitter la voie des stands pour emprunter la piste. A cet effet, le feu rouge sera allumé à la sortie de la voie des stands ou un commissaire présentera également un drapeau rouge.

Si un(des) coureur(s) précède(nt) de près, avant la ligne d'arrivée, le coureur de tête lors du dernier tour, l'officiel du départ/arrivée présentera simultanément, au(x) coureur(s) ainsi qu'au coureur de tête, le Drapeau à Damiers et le Drapeau Bleu.

Ceci signifie que la course est terminée pour le coureur de tête tandis que le(s) coureur(s) qui précède(nt) de près le coureur de tête doit(vent) terminer le dernier tour et recevoir le drapeau à damiers.

24.01.02. Dans le cas où, pour une raison autre que celles citées à l'article 05.15 ci-après, le signal d'arrivée est donné avant que le motocycle de tête finisse le nombre de tours ou la durée prévu(e), la course sera considérée comme terminée la dernière fois que le motocycle de tête a franchi la ligne d'arrivée avant le signal d'arrivée. Dans le cas où le signal d'arrivée est retardé, la course sera alors considérée comme terminée, quand elle aurait dû être terminée.

24.01.03. Les résultats sont basés sur l'ordre dans lequel les coureurs ont franchi la ligne et le nombre de tours accomplis.

24.01.04. Afin d'être considéré comme ayant terminé la course et pour figurer dans les résultats, un coureur doit avoir :
- Effectué 75% du nombre de tours effectué par le vainqueur de la course.

- Franchi la ligne d'arrivée sous le drapeau à damier sur la piste (et non dans la voie des stands). Le coureur doit être en contact avec sa machine
- Franchi la ligne d'arrivée après le vainqueur dans le temps limite fixé par le RP, dans toutes les classes F.I.M./U.E.M. ce temps est fixé à 5 minutes;
- Couvert le nombre de tours minimum indiqué dans le règlement particulier

24.02. Fin d'une course et résultat des endurance

24.02.01. Dès que la durée imposée sera accomplie, le drapeau à damiers sera abaissé au passage du coureur de tête.

24.02.02. Classement

Le classement sera établi en fonction du nombre de tours accomplis et du temps de passage.

Pour être classée, une équipe doit:

- avoir franchi la ligne d'arrivée sous le drapeau à damiers sur la piste (et non dans la voie des stands). Le coureur doit être en contact avec sa machine
- avoir franchi la ligne d'arrivée après le vainqueur dans le temps limite fixé par le RP;
- avoir couvert au moins 75% de la distance parcourue par l'équipe vainqueur de la classe correspondante.

Dans le cas des courses se déroulant en plusieurs manches, on additionne le nombre de tours effectués dans chacune d'elles, l'équipe ayant le plus grand nombre de tours est classée première. En cas d'égalité de tours, c'est l'addition des temps réalisés dans chaque manche qui entrera en considération.

En cas de fin prématurée de la course, le classement sera établi comme prévu à l'art. 08.13.

Article 25 . - MODIFICATION DU REGLEMENT PARTICULIER

Le commissaire d'organisation, en accord avec le directeur de course et le directeur d'épreuve, se réserve le droit d'apporter au présent règlement toute modification qu'il juge utile pour la bonne marche des essais ou des courses ou même d'en changer le programme.

Tout cas non prévu dans le présent règlement sera tranché par le commissaire d'organisation en accord avec le directeur de course et en conformité avec les Codes Sportifs International et National.

Article 26 . - RECLAMATIONS

Toute réclamation doit être faite par écrit et remise au directeur de course ou au directeur d'épreuve, conformément aux règles édictées par le code disciplinaire de la FMB et de l'article 15 du règlement Courses sur route 2011 de la FMB.

Article 27 . - PRIX

Dans toutes les épreuves de sprint et en endurance, aucun barème prix n'est prévu.

Article 28 . - PODIUMS

1. Des coupes ou objets d'art seront offerts aux trois premiers à l'issue de chaque course. Ceux-ci se présenteront au **podium immédiatement** après avoir déposé leur motorcycle au parc technique.
2. Une coupe spéciale, don du Conseil d'Administration du R.U.M.E.S.M., sera attribuée à l'issue de la journée de dimanche au détenteur du titre du Grand Trophy de l'Entre Sambre et Meuse 2011. Ce titre sera attribué au vainqueur du classement général (tours-temps) des deux manches de la classe Belgian Superbike.

Article 29 . - MISE EN PLACE DES SERVICES - HORAIRES

	06/05	07/05	08/05
Service aux entrées	7H00	7H30	7H30
Direction et secrétariat	7H30	8H30	8H30
Commission technique	7H45	8H30	8H30
Commissaires de stands	8H30	8H30	8H30
Commissaires de piste	8H30	8H30	8H30
Service médical	8H30	8H30	8H30
Secrétariat de presse	9H00	9H00	9H00
Service transpondeurs	7H30	8H30	8H30
Chronométrage	8H45	8H45	8H45

Article 30 . - ENVIRONNEMENT

Lors de toute manifestation de courses sur route, si le parc des coureurs et/ou les zones de travail mécanique sur les motos ne sont pas pourvus d'un revêtement de sol imperméable (revêtement hydrocarboné – tarmac, béton, ou autre..) c'est la responsabilité du coureur d'utiliser un tapis environnemental agréé par la FMB. Des sanctions sont prévues par le "Collège pour l'environnement" de la FMB en cas de manquement à cette obligation.

Article 31 . - TELEPHONES – TELEFAX - Email

Avant le 04/05 : JUMPY asbl, c/o Estelle Seffer
Tél : (0032) (0) 87/53.90.11
Fax (0032) (0) 87/53.90.01
E-mail : info@bmec.be

A partir du 05/05 : Secrétariat de course tél. : 0495/211.611

A partir du 05/05 dès 17H00 : Welcome Center : 0472/914607

Article 32 . - OFFICIELS DE LA F.M.B.

Directeur de Course : K. VANBORM
Directeur d'épreuve : M. VRANCKEN
Adjoint 1 : E. HUBERT
Adjoint 2 : C. DUPUIS
Adjoint 3 : A. BAY
Adjoint 4 : J. RUYSSCHAERT
Responsable du chronométrage : RIS.
Responsable technique : S. ALLOING
Délégué C.F.C.P.: Jeanine Deboeck
Délégué environnement: P. JANSSENS

Article 33 . - OFFICIELS DE JUMPY

Président: C. Jupsin
Commissaire d'organisation: O. Aerts
Commissaire d'organisation adjoint : S. Banchin
Directeur de sécurité : B. Jacques

Article 34 . - APPROBATION DU REGLEMENT PARTICULIER

Ledit règlement particulier a été approuvé par la FMB en date **du 31 Mars 2011**